



HAL
open science

Xénophobie et "blanchité" en France (années 1880-1910)

Laurent Dornel

► **To cite this version:**

Laurent Dornel. Xénophobie et "blanchité" en France (années 1880-1910). Sylvie Laurent; Thierry Leclère. De quelle couleur sont les Blancs? Des " petits Blancs " des colonies au " racisme anti-Blancs ", La Découverte, pp.214-223, 2013, Cahiers libres, 978-2-7071-7558-8. hal-01773059

HAL Id: hal-01773059

<https://hal.science/hal-01773059>

Submitted on 28 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Xénophobie et « *whiteness* » en France (années 1880-années 1910)

Paru dans Sylvie Laurent et Thierry Leclère (dir), *De quelle couleur sont les Blancs ? Des « petits Blancs » des colonies au « racisme anti-Blancs »*, La Découverte, 2013, p.214-223. Disponible également : <http://www.contretemps.eu/lectures/%C3%A0-lire-extrait-quelle-couleur-sont-blancs>

Laurent Dornel

(Université de Pau et des Pays de l'Adour ; ITEM-EA 3302, CHS-UMR 8058)

Depuis quelques années, historiens et sociologues français paraissent s'être appropriés le concept de *whiteness* (« blanchité ») dont l'usage est relativement ancien dans les sciences sociales aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Cette appropriation redouble d'une certaine manière celle qui s'est opérée avec les notions de *colour-line* [Stovall, 1993 et 1998] ou de *colorism* [NDiaye, 2008] et vient donc interroger l'« aveuglement racial » (*color-blindness*) de la pensée républicaine française [Noiriel, 2006] ainsi que les réticences manifestées par les historiens et sociologues français à penser la question sociale en termes raciaux. Certes, la valeur heuristique de la *whiteness* paraît stimulante dans certains cas. Dans *The Wages of Whiteness* paru en 1991 et réédité en 2007, l'historien étatsunien David Roediger pose, pour le XIX^e siècle, la question de l'identification des membres des classes populaires à la catégorie « blanc ». Selon lui, certains groupes – et notamment les Irlandais – se seraient efforcés de se différencier symboliquement des esclaves noirs pour mieux affirmer leur propre blanchité, laquelle s'affirme non comme une catégorie naturelle mais bien comme le produit d'une construction. D'autres travaux contemporains, comme ceux de Matthew Frye Jacobson, Noel Ignatiev ou Katherine Brodtkin Sacks, semblent alors confirmer l'étonnante et paradoxale capacité de la blanchité à cristalliser des processus sociaux d'identification et de hiérarchisation. Comme le souligne Bastien Bosa [2010], le paradoxe tient en effet au caractère le plus souvent implicite de la blanchité : « les spécialistes de la *whiteness* montrent en fait que c'est bien le premier privilège des "Blancs" que de ne *pas* avoir à penser la race. La *whiteness* est ainsi un "marqueur non-marqué" (*unmarked marker*), c'est-à-dire une référence implicite, universelle, indéfinie, une norme contre laquelle se définit la différence (tout comme la norme est le masculin). Suivant une sorte de cercle vicieux, cette appropriation de l'universel permet de masquer les "privilèges" dont bénéficient les Blancs et elle contribue dans le même temps à les renforcer. La *whiteness*, malgré

son omniprésence dans la vie des personnes (qu'elles soient blanches ou non), est rendue invisible et elle est construite comme signe de la normalité. »

LA XÉNOPHOBIE OUVRIÈRE

Aux États-Unis, la xénophobie qui s'est manifestée au XIXe siècle contre les immigrants qui arrivaient par vagues semble donc avoir présenté une rhétorique pigmentaire plus ou moins explicite, « blanc » passant entre 1840 et 1920 au sein même des Européens [Frye Jacobson, 1988]. Qu'en est-il de la France des années 1880-1890, période où se structure ce que nous avons appelé le « système xénophobe », caractérisé par une très forte conflictualité entre ouvriers français et ouvriers étrangers, relayée, amplifiée et politisée par la presse, le discours savant et les débats relatifs à la « protection du travail national » à la Chambre ? Peut-on articuler, implicitement ou explicitement, la xénophobie et la *whiteness*, terme – il faut y insister – qui n'existe pas dans le sens commun en France ?

La xénophobie ne commence pas avec la III^e République, loin s'en faut. Cependant, inscrite dans la continuité d'une hostilité ancienne, elle s'intensifie au cours des années 1880-1890 qui voient la convergence de plusieurs processus. D'une part, ce sont des années de crise économique, ce qui exacerbe la concurrence sur le marché du travail ; d'autre part, l'immigration atteint un pic jusqu'alors inégalé, le seuil du million d'étrangers étant franchi dès 1881. Italiens, Belges, Espagnols et Allemands représentent plus des trois quarts de cette présence, plus de la moitié travaillant dans l'industrie. Par ailleurs, c'est aussi l'époque où, dans le cadre d'une accélération de l'expansion coloniale, la République impériale devient également une République raciale [Reynaud Paligot, 2006]. Enfin, cette période est caractérisée par une intense circulation des idées, facilitée par l'essor sans précédent des moyens de transports et de communication (la presse notamment, qui jouit en France d'une liberté presque absolue), par la constitution d'un vaste lectorat et enfin par un cadre politique et institutionnel – un régime démocratique – qui a libéré la parole politique.

La xénophobie ouvrière s'exprime d'abord par des formes plutôt pacifiques de mécontentement (grèves, pétitions, manifestations). Mais elle est souvent très violente, comme en témoignent les nombreuses rixes qui opposent ouvriers français et étrangers et qui peuvent se transformer en mouvements collectifs violents, mobilisant parfois plusieurs centaines de protestataires. Dans quelques cas, ce genre d'action dégénère en véritable *chasse à l'homme*. Pour les années 1880-1890, on dénombre une douzaine au moins d'incidents de ce genre. Et puis, il y a ce qu'à l'époque les autorités nomment des « troubles graves », c'est-à-dire des mouvements massifs de xénophobie, associant des groupes d'ouvriers et leurs proches à la population locale, et qui se caractérisent bien souvent par des blessés graves et des morts : c'est ainsi qu'une trentaine d'Italiens sont morts entre 1881 et 1893, principalement dans le

Midi. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les « Vêpres marseillaises » (juin 1881), les troubles xénophobes qui secouent le bassin minier de Lens d'août à septembre 1892, ceux d'Aigues-Mortes en août 1893, les nombreuses émeutes anti-italiennes en réaction à l'assassinat du président Carnot par Caserio (Lyon en juin 1894, puis Grenoble et la région parisienne), ou encore les violences dans le bassin minier de Lens en mars 1901.

Peut-on trouver dans ces différents troubles des références à la blancheur ? Ou, si l'on préfère, peut-on distinguer une forme de racialisation de ces rapports sociaux éminemment conflictuels ? En réalité, il semble bien que la réponse soit négative.

LA « BLANCHITÉ », UN CONCEPT PERTINENT POUR SAISIR ET COMPRENDRE XÉNOPHOBIE OUVRIÈRE ?

D'abord, les manifestations xénophobes s'inscrivent dans des formes classiques de résolution de conflits propres au mouvement ouvrier. Dans les cortèges et les défilés, à l'occasion de cessations soudaines du travail ou de grève plus durable, les ouvriers chantent la *Marseillaise* ou des refrains patriotiques, ils arborent le drapeau tricolore, manifestant ainsi avant tout leur appartenance nationale. Ils investissent des lieux hautement symboliques (mairie, préfecture ou sous-préfecture, Bourse du travail), ce qui révèle une réelle capacité à politiser leurs revendications. Toutefois, leur référent, c'est la patrie ou la nation, et non la pigmentation de leurs concurrents. Dans l'ensemble des discours (slogans, cris, revendications, etc.) qui accompagnent la xénophobie ouvrière, la question de la couleur ou de la race ne se pose à aucun moment. Les ouvriers français peuvent protester contre le nombre jugé excessif de travailleurs étrangers, contre la concurrence « déloyale » qui leur est faite, contre « l'invasion » qui les submergerait, contre l'inégalité face à « l'impôt du sang », contre le fait que ces étrangers leur « volent leur pain et leurs femmes » ; mais, en dernier ressort, c'est à la nation qu'ils en appellent, c'est elle qui constitue leur cadre de référence. Redisons-le : la question de la couleur ou de la race ne se pose pas, ou de façon très exceptionnelle comme avec les Tsiganes pour lesquels les descriptions insistent parfois sur la couleur « cuivrée » de la peau. Bien sûr, l'historien est ici dépendant de ses archives et l'on peut toujours supposer que cette question ait été soulevée mais qu'elle n'ait pas à l'époque été retenue par ceux qui devinrent ensuite producteurs d'archives (policiers, commissaires, juges, procureurs, journalistes...). Il n'est pas absolument impossible que le référent « Blanc » ait été pour les ouvriers français un implicite omniprésent, un non-dit nationalement partagé. Pour autant, les innombrables sources consultées pendant des années à l'occasion de la réalisation de notre thèse de doctorat gardent un silence absolu à ce sujet. Le déclassement – ou sa crainte – ne se traduit pas, comme ailleurs, par un discours « petit blanc » (« *poor white trash* »). Les ouvriers et leurs porte-parole en appellent essentiellement à la

nation, et aussi aux lois de la République. À cette dernière, ils demandent *protection* au nom de leur appartenance au corps civique et à la nation, pas au nom d'une « blanchité » quelconque.

Et comment le pourraient-ils ? Dans le Midi méditerranéen, qui s'aventurerait à distinguer un hypothétique phénotype français d'un non moins hypothétique phénotype italien ? Ailleurs, comment pourrait-on différencier un Ardennais d'un Belge ou d'un Allemand ? En réalité, si l'on exclut la langue et certains habitus (alimentaires, religieux, vestimentaires...) les ouvriers français et les ouvriers étrangers de l'époque, physiquement, se ressemblent davantage qu'ils ne diffèrent : les corps sont exposés à la même dureté du travail, aux mêmes dangers, aux mêmes conditions climatiques. Si l'on veut trouver du référent racial, c'est plutôt du côté de la presse et du discours savant qu'il faut chercher.

LE DISCOURS RACIALISTE : UNE INVENTION DES ÉLITES

Ainsi que nous l'avons montré dans nos recherches antérieures, les années 1880 voient la naissance et l'essor d'un discours savant et médiatique sur les étrangers : journaux et revues – notamment savantes – multiplient les articles sur la main-d'œuvre étrangère désormais constituée en *problème*. Entre 1883 et 1898, par exemple, *L'Économiste français* consacre une grosse douzaine d'articles aux travailleurs étrangers, dont quatre pour la seule année 1893. Mais la question est aussi régulièrement abordée par la *Revue d'Économie Politique*, le *Journal des Économistes* ou encore la *Revue Économique Internationale*. C'est dans cette dernière que Paul Pic, professeur de législation industrielle et ouvrière à l'Université de Lyon et membre du Comité directeur de l'Association nationale française pour la protection légale des travailleurs, publie en novembre 1911 un long article sur « la main-d'œuvre étrangère en France ». Il évoque notamment la « rusticité » des ouvriers étrangers, réputés « plus frustes et plus résistants ». Il y a bien là une forme de naturalisation, de biologisation du social, voire de racialisation de la main-d'œuvre étrangère. Depuis les années 1880, il s'agit d'un argument avancé par les tenants d'une « protection du travail national » : les ouvriers étrangers ont des besoins moindres que les nationaux, ils sont plus sobres, c'est-à-dire qu'ils consomment moins, qu'ils économisent pour envoyer de l'argent au pays, ce qui rend leur concurrence redoutable. Ne se nourrissant de rien et travaillant à vil prix, les Italiens sont ainsi parfois nommés les « Chinois de l'Europe » [Bérard : 1886]. Cette espèce de racialisation se lit également dans la criminalisation des étrangers – un lieu commun fort à la mode à l'époque – auxquels, par exemple, on prête parfois un alcoolisme atavique. Dans certains cas, elle apparaît de manière très explicite. Ainsi, Jean Laumonier, qui s'appuie sur Tarde et Lombroso, estime que les étrangers résidant dans les grandes villes françaises « n'appartiennent ni au même peuple ni à la même race ; ils apportent

conséquemment des mœurs et des idées différentes de celles qui ont cours dans le pays, souvent même incompatibles avec elles ». De manière générale, comme l'écrit encore Laumonier, la présence d'un nombre important d'étrangers en France a pour effet la « dénationalisation de l'individu, sa dégénérescence ensuite ». L'étranger, cause un tort considérable « à l'unité et à la vitalité de l'organisme social ». On pourrait penser qu'il s'agit là d'un discours excessif et isolé, mais ce n'est pas le cas. On le trouve, parfois atténué, chez d'autres auteurs. Bernard Cordier, substitut du procureur à la cour d'appel de Caen, ne manque pas d'insister sur le fait que « nos mœurs françaises risquent plutôt de *dégénérer* au contact des oisifs corrompus qui apportent dans nos grandes villes leurs dépravations exotiques. De toutes parts, l'étranger livre un assaut formidable à nos habitudes, à notre goût, à nos modes, à notre caractère national ». En résumé, la venue massive d'étrangers met en péril la « race » française. Si ce genre de discours est fréquent au sein de la droite nationaliste, il ne s'y cantonne pas : boulangistes mais encore républicains modérés le tiennent.

On trouve donc bien des formes de biologisation de la xénophobie, mais qui relèvent probablement davantage de processus que Louis Chevalier avait analysés pour les classes laborieuses parisiennes de la première moitié du XIXe siècle, que d'un racialisme « moderne » ou pseudo « scientifique ». A notre sens, il faut également rapprocher cela des discours convenus et fort à la mode opposant « races latines » et « races teutoniques » [cf. Reynaud-Paligot, 2011], même si parfois le racialisme biologique pointe. En témoigne le discours de Paul Gemähling (1883-1962), représentant de la « nébuleuse réformatrice » [Topalov, 1999], professeur à la Faculté de Droit de Paris, disciple de Charles Gide et de Marc Sangnier, membre de la Société statistique de Paris mais aussi de l'Alliance Nationale pour l'Accroissement de la Population Française : l'immigration, écrit-il en 1910, est, « un énorme problème [...] qui est en train de renouveler la physionomie des vieilles luttes de races, les transformant de plus en plus en compétitions commerciales et en rivalités ouvrières. [...] Il nous paraît impossible qu'une nation [...] puisse accepter de s'ouvrir sans réserve à toutes les concurrences du dehors et de laisser s'effriter son étalon de vie, sous l'action de races inférieures¹ qui ne pourraient que l'abaisser, sans s'élever elles-mêmes de façon appréciable. Ici la concurrence loin de favoriser le progrès, d'assurer la sélection des plus aptes, entraînerait les plus lamentables régressions vers un niveau inférieur de dignité humaine. »

Au tournant du siècle, on voit arriver sur le territoire métropolitain un nombre limité mais mal déterminé de travailleurs issus des colonies françaises. Ainsi, à la veille de la guerre, l'estimation du nombre d'Algériens varie entre 3000 et 13000. Les

¹ Précisons néanmoins que l'auteur a pris soin auparavant de préciser : « ramener les conflits ouvriers [...] à d'ataviques rancunes de races ou à de simples préjugés nationalistes est impossible : la question du travail étranger [...] est essentiellement un problème économique dans ses origines et dans ses répercussions », p. 222.

quelques conflits qui éclatent ne permettent pas non plus d'établir l'existence d'une « ligne de couleur ». À quelques exceptions près toutefois. Ainsi, à Marseille, de février à octobre 1913, un conflit oppose les syndicats de dockers aux armateurs à propos de l'embauche par ces derniers d'« indigènes étrangers », essentiellement des Algériens. Lors d'une réunion organisée le 18 octobre par l'Union syndicale des marins de commerce, à laquelle assistent une centaine de personnes dont le député et ancien maire de Marseille Bernard Cadenat, un texte est rédigé qui rappelle l'opposition à l'embarquement « de ces hommes de couleur ». Néanmoins, le thème de la couleur n'apparaît qu'une seule fois dans ce dossier conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône (1M892).

LE BASCULEMENT DE LA GRANDE GUERRE : L'INVENTION DE LA « MAIN-D'ŒUVRE BLANCHE »

Pendant la Première Guerre mondiale, la pénurie de soldats et de main-d'œuvre devient très vite un problème majeur. Pour y remédier, les autorités françaises recrutent dans les colonies environ 600 000 soldats (dont 450 000 combattent en Europe) et 220 000 travailleurs (78 500 Algériens, 49 000 Indochinois, 35 500 Marocains, 18 000 Tunisiens, 4500 Malgaches), auxquels il faut ajouter 37 000 ouvriers chinois [Ma, 2012]. Elles font appel en outre à 330 000 travailleurs européens – espagnols, italiens, portugais, grecs – employés dans l'agriculture et dans l'industrie. Les travailleurs coloniaux, chinois et européens sont en principe exclusivement destinés à l'arrière, où peuvent toutefois séjourner les soldats coloniaux blessés ou mis au repos. Autrement dit, la guerre est l'occasion d'une immigration massive qui réactive une partie des anciens flux mais en inaugure d'autres. Surtout, elle est marquée par la mise en place de structures administratives nouvelles qui institutionnalisent et consacrent l'existence de deux types de main-d'œuvre pensés désormais comme radicalement distincts : d'un côté la main-d'œuvre européenne ou « blanche », de l'autre les coloniaux auxquels sont d'ailleurs assimilés les Chinois [Dornel, 1995].

En effet, en janvier 1916, est créé au ministère de l'Armement un Service de la Main-d'Œuvre Étrangère (SMOE, section 4 bis du Service ouvrier), rattaché à partir du 1^{er} janvier 1918 au ministère du Travail, dirigé par l'universitaire Bertrand Nogaro, et qui s'occupe exclusivement – selon les termes de l'époque – de la « main-d'œuvre blanche » ou « de race blanche ». La « main-d'œuvre coloniale et chinoise » est quant à elle recrutée et acheminée par le Service de l'Organisation des Travailleurs Coloniaux (SOTC) dirigé par le lieutenant-colonel Lucien Weil. Ce service, placé sous l'autorité du ministre de la Guerre, dépend de la Direction des Troupes Coloniales et comprend « plusieurs sections correspondant chacune à une race de travailleurs » [Nogaro & Weil, 1926, p.23].

Comme tous les Français de métropole, ces ouvriers coloniaux, chinois et étrangers sont soumis à des contraintes communes liées à l'état de siège et aux impératifs de l'économie de guerre (surveillance, réquisitions, extension de l'autorité étatique...). Toutefois, leur gestion diffère selon qu'ils sont européens et donc « blancs » ou coloniaux et chinois. En effet, alors que les premiers sont relativement libres, les seconds sont tenus par des contrats bien plus contraignants ; surtout, ils sont militarisés et regroupés dans des camps souvent de fortune construits à la va-vite à la périphérie des villes. Tout est fait pour les maintenir à l'écart des populations avec lesquelles les autorités civiles comme militaires souhaitent qu'ils aient le moins de contacts possibles. De très nombreux documents attestent en outre de la fréquence des mauvais traitements infligés par les cadres coloniaux recrutés pour les diriger, auxquels les autorités françaises durent rappeler à plusieurs reprises que la violence coloniale n'était pas tolérée en métropole. Alors que les tensions entre Français et étrangers « blancs » sont bien moindres que dans les années 1880-1890, en revanche les ouvriers coloniaux et chinois font aussi l'objet d'une « violence raciale » [Stovall, 1998] populaire croissante : à partir de mai 1917, un peu partout en France (Brest, Dijon, Le Havre, Paris, Toulouse), des rixes voire des émeutes se multiplient, faisant souvent des blessés graves et des morts. Aux ouvriers coloniaux, les Français reprochent d'être des briseurs de grèves et de permettre, par leur présence, le maintien des travailleurs français au front. Ils dénoncent également la concurrence sexuelle que leur présence a fait naître [Stovall, 2003b]. Précisons toutefois que les soldats coloniaux – à qui était le reconnu le mérite d'une participation directe à la défense de la patrie – furent bien mieux acceptés que les ouvriers coloniaux et échappèrent globalement à ces violences.

À la faveur du vaste mouvement migratoire entraîné par la guerre, la pensée raciale républicaine, qui s'était jusqu'alors déployée essentiellement dans les colonies, se relocalise en métropole et s'institutionnalise au moyen de pratiques administratives nouvelles et spécifiques. Sont introduits alors des catégories et des impératifs (juridiques par exemple) qui n'avaient cours que dans les colonies. En témoignent par exemple le recours au terme *indigènes* pour désigner les Algériens sur le sol métropolitain ou les réflexions renouvelées sur le métissage. En effet, jusqu'à présent, le métissage avait constitué un « problème » circonscrit aux colonies où, toutefois, les relations sexuelles entre un homme blanc et une femme « de couleur » ne remettaient pas fondamentalement en cause la domination coloniale. En revanche, les enfants nés en France d'une union entre un travailleur colonial et une Française sont considérés officiellement comme une menace contre l'ordre colonial et la domination masculine qui l'accompagne [voir notamment Saada, 2007]. C'est pourquoi, pendant la guerre, les autorités civiles et militaires accentuent leur surveillance sur la vie sexuelle des coloniaux et des Chinois et multiplient les mesures afin d'empêcher toute

régularisation de ces unions mixtes et toute reconnaissance des enfants métis par les pères issus de colonies.

À cela s'ajoutent des formes d'assignation raciale au travail. À chaque « race » en effet, correspondraient des aptitudes physiques et psychologiques particulières qui déterminent des types d'emploi particuliers [Dornel, 1995]. Aux réactions relativement spontanées – mais finalement limitées en proportion du nombre de travailleurs coloniaux – se superposent par conséquent des pratiques étatiques étayées par des discours savants qui font émerger alors l'idée d'« indésirabilité ». Sont indésirables ceux dont on décrète qu'ils ne sont pas « assimilables ». En juillet 1917, dans une note adressée au ministre de l'Armement et très probablement rédigée par Bertrand Nogaro, on peut ainsi lire : « les étrangers, de race blanche et par conséquent assimilables, peuvent, en effet, en notable proportion, se fixer dans le pays et fournir non seulement un appoint de main-d'œuvre, non moins nécessaire demain au relèvement industriel qu'aujourd'hui à la poursuite de la guerre, mais encore un apport ethnique indispensable pour reconstituer notre population » (« L'introduction de la main-d'œuvre étrangère pendant la guerre, et la politique d'immigration », Archives nationales, 94AP120).

Ainsi, la « blanchité » constitue désormais un critère d'appréhension, de différenciation et surtout d'organisation des différents groupes de travailleurs venus d'Europe, d'Afrique et d'Asie. Mais il semble qu'elle demeure assez peu explicitée. Peut-on dire pour autant que la *couleur* soit davantage explicitée ? Certes, les Chinois sont très fréquemment désignés comme « jaunes » et les Africains subsahariens comme « noirs » ou « nègres ». Indéniablement, on assiste en métropole à la reprise du discours colonial qui assimilait Français, Européens et « Blancs ». Mais ces désignations par la couleur sont nettement moins fréquentes que les appellations plus classiques : *coloniaux*, *indigènes*, *protégés*, *exotiques* sont bien plus répandus que *jaunes* ou *noirs*, et il n'y pas alors de couleur pour désigner les Nord-Africains dont la perception est encore largement dominée par l'opposition entre Arabes et Kabyles. On peut penser toutefois que *colonial* ou *indigène* soit devenu l'équivalent de *homme de couleur*. C'est sans doute pour la France un tournant dans l'histoire des rapports entre race et couleur qui jusqu'alors n'avaient que très imparfaitement coïncidé, comme l'atteste la fameuse opposition entre Francs et Gaulois théorisée notamment par Amédée Thierry. Désormais, mais sans que cela soit réellement ni explicité ni systématisé, la couleur est devenue un des critères majeurs de détermination de la race.

D'une certaine manière, en tant que mode d'appréhension de l'Autre, la couleur tend à se substituer à la distance ou à l'éloignement. Schématiquement, les étrangers, avant la guerre, sont des concurrents qui appartiennent à d'autres nations mais voisines et qui appartiennent à la même aire culturelle (l'Europe). Avec la guerre,

apparaît un autre type d'étrangers : des hommes venus de l'autre côté de la Méditerranée ou d'Asie, dont les différences, phénotypiques comme culturelles, plus ou moins objectivement marquées, sont racialisées et essentialisées. Les premiers étaient « assimilables » (par le biais de la naturalisation par exemple) et pouvaient devenir citoyens ; les seconds sont dès la fin de la guerre perçus et surtout construits comme « inassimilables » et partant comme *indésirables*. Dans le premier cas, les étrangers sont issus de pays souverains et donc réputés libres ; dans le second, il s'agit d'individus assujettis, sujets français auxquels la citoyenneté reste globalement fermée. En réalité, la pensée raciale se constitue à l'égard de l'étranger lointain, à l'altérité exotique, alors que le rejet du proche demeure le résultat d'une simple xénophobie. Mais, comme en témoignent notamment les perceptions et les pratiques qui concernent les Chinois pendant la guerre [Dornel, 2012], la question de la couleur ne se limite pas aux sujets coloniaux et transcende l'identité impériale.

*

Pour la France, les années 1880-1910 sont celles d'une transition majeure dans le rapport à l'Autre. Ce dernier est d'abord pris dans un « système xénophobe » qui se structure dans les toutes premières décennies de la III^e République, puis est racialisé à l'occasion de la venue en France de soldats et de travailleurs coloniaux. Autrement dit, on observe alors le passage de la xénophobie au racisme, la première ne disparaissant toutefois pas. C'est par ailleurs pendant la Grande Guerre que la *race* et la *couleur* se rejoignent. Mais, d'une certaine manière, c'est moins la couleur que la « blanchité » qui est mise en avant : au concept de « main-d'œuvre blanche » ne répond pas symétriquement celui de « main-d'œuvre de couleur » mais plutôt de main-d'œuvre coloniale, indigène ou exotique. Importées en France, ces catégories coloniales permettent d'euphémiser la couleur et participent donc de la construction raciale d'un nouveau type de main-d'œuvre. La « blanchité », permet du même coup d'homogénéiser, au moins pour la durée de la guerre, des groupes de travailleurs entre lesquels les relations avaient été naguère très tendues. Comme aux États-Unis, elle constitue, dans une mesure qui reste encore à déterminer, le moyen de redéfinir la classe ouvrière en excluant les hommes de couleur. Mais elle devient aussi un critère essentiel de la définition et de la construction de la politique d'immigration pour et pendant l'après-guerre puisqu'elle permet de déterminer les groupes assimilables et désirables. De fait, politiques et experts, dans leur très grande majorité, appellent à redynamiser la démographie française au moyen d'une main-d'œuvre définie comme blanche, et par conséquent à l'exclusion des coloniaux et des chinois. Dès la fin de la guerre, l'efficacité économique de ces derniers est systématiquement minorée, toujours considérée comme inférieure à celle de la main-d'œuvre de « race blanche » [Lugand, 1919], tandis que leur rapatriement rapide est fixé comme une priorité.

On assiste bien à un processus de racialisation de l'identité de la classe ouvrière française et de construction de la France comme un ensemble « blanc » ; les élites et les instances étatiques ont joué un rôle majeur dans l'institutionnalisation de catégories raciales et dans la racialisation des rapports sociaux. Néanmoins, ce processus, encore mal connu des historiens français, se construit alors sur l'exclusion des coloniaux – puisque ces derniers sont à peu près tous rapatriés – et apparaît comme temporaire. Pendant les années 1920 et 1930, bien peu de travailleurs se sont pensés comme blancs, comme si le concept avait disparu de la vie de la classe ouvrière en France métropolitaine, relégué à nouveau dans les colonies auxquelles il appartenait [Stovall, 1998]. En atteste notamment le retour parfois brutal des formes classiques de xénophobie. Cependant, l'épisode est fondateur d'une part, en ce qu'il porte en germe la racialisation cette fois systématique qui accompagne l'immigration massive des Trente Glorieuses ; d'autre part, parce qu'il fixe durablement en métropole la racialisation des identités coloniales tout en euphémisant la couleur ou la race. La décolonisation a évidemment rendu impossible le maintien du vocabulaire colonial ; mais *indigène*, *colonial* n'ont-ils pas été remplacés par « maghrébin », « subsaharien » et même, tout simplement, *immigré* ? Dans le même temps, la construction d'un espace politique européen, en faisant émerger une citoyenneté européenne, a confirmé, dans la pratique comme dans les discours, la partition entre d'un côté, une immigration européenne, « blanche », libre d'aller et venir à sa guise, et, de l'autre, identifiée à l'immigration postcoloniale et de moins en moins « désirable », une immigration officiellement « extra-européenne », appellation qui maintient l'euphémisation ancienne de la couleur et le non-dit de la « blanchité ».

Éléments bibliographiques

BERARD, A. (1886) *L'Invasion des étrangers et la taxe de séjour : Rapport présenté à la Société d'économie politique de Lyon*, Dentu, Paris.

BERJONT, J. (1903), *De l'envahissement des étrangers en France. Les Italiens en Provence. Naturalisations, Criminalité, Protection du travail national*, Imprimerie Spéciale de la Ligue, Paris.

BOSA, B. (2010), « Plus blanc que blanc. Une étude critique des travaux sur la *whiteness* », dans D. FASSIN (dir), *Les nouvelles frontières de la société française*, La Découverte, Paris, p.129-145.

CHEVALIER, L. (1958), *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Plon, Paris (réédité chez Perrin en 2007).

CORDIER, B. (1887), *La Condition de l'étranger en France*, H. Delesques, Caen.

DORNEL, L. (1995), « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale », *Genèses*, n° 20, p.48-72.

DORNEL, L. (2004), *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Hachette, Paris.

DORNEL, L. (2012), « Les travailleurs chinois vus par l'administration militaire française (1914-1918) : assignation, identification et représentations », dans L. MA

(dir., 2012), *Les travailleurs chinois en France dans la Première Guerre mondiale*, CNRS Éditions, Paris, p.265-284.

FRYE JACOBSON, M. (1998), *Whiteness of a different color : European immigrants and the alchemy of race*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.)-London.

GEMÄHLING, P. (1910) *Travailleurs au rabais. La lutte syndicale contre les sous-concurrences ouvrières*, Bloud, Paris.

LAUMONIER, J. (1887), *Les étrangers en France*, J. Gervais, Paris.

LUGAND, J. (1919), *L'immigration des ouvriers étrangers et les enseignements de la guerre*, thèse de doctorat ès sciences politiques, Faculté de droit de l'Université de Paris, Paris.

MA, L. (dir., 2012), *Les travailleurs chinois en France dans la Première Guerre mondiale*, CNRS Éditions, Paris.

NDIAYE, P. (2008), *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Calmann-Lévy, Paris.

NOGARO B. et WEIL L. (1926), *La main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la guerre*, Publications de la Dotation Carnegie, Presses Universitaires de France et Yale University Press, Paris-New Haven.

NOIRIEL, G. (2009), « "Color blindness" et construction des identités dans l'espace public français », dans D. & É. FASSIN, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, Paris, p.166-182.

REYNAUD PALIGOT, C. (2006), *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Presses Universitaires de France, Paris.

REYNAUD PALIGOT, C. (2011), *De l'identité nationale. Science, race et politique en Europe et aux États-Unis XIX^e-XX^e siècle*, Presses Universitaires de France, Paris.

ROEDIGER, D. (2007), *The Wages of Whiteness : race and the making of the American working class*, Verso, London & New York (1^{ère} édition en 1991).

SAADA, E. (2007), *Les enfants de la colonie : les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, La Découverte, Paris.

STOVALL, T. (1993), « Colour-blind France ? Colonial Workers during the First World War », *Race & Class*, 35, 2, p.35-55.

STOVALL, T., (1998), « The Color Line behind the Lines : Racial Violence in France during the Great War », *The American Historical Review*, vol.103, n°3, p.737-769.

STOVALL, T. (2003a), « National Identity and Shifting Imperial Frontiers : Whiteness and the Exclusion of Colonial Labor After World War I », *Representations*, n°84, Autumn 2003, p.52-72.

STOVALL, T. (2003b), « Love, Labor and Race : Colonial Men and White Women in France during the Great War », in T. STOVALL & G. Van Den ABEELE (ed.), *French Civilization and its Discontents. Nationalism, Colonialism, Race*, Lexington Books, Lanham, p.297-321.

TOPALOV, Ch. (dir., 1999), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Éditions de l'EHESS, Paris.